



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

n° 22.02.08

Rapporteur : Jean-Michel DELBANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 mars 2022

Date d'affichage : 03 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le neuf mars à dix-huit heures trente

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE Adjoints,
Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Claude VINATIER
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Nombre de Membres

en exercice : 14

Nombre de Membres

présents : 9

Nombre de suffrages

exprimés : 14

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance

Objet : Subventions aux associations et organismes : attributions 2022

Monsieur le Maire rappelle que le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles du fait de son dynamisme et son implication dans la vie locale de la Commune.

Les associations d'intérêts locaux doivent pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions, pour cela l'intervention financière de la Commune est nécessaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la réunion d'arbitrage en date du 23 février 2022 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants :

↳ **Attribue** les subventions suivantes

Organismes ou Associations	Attributions 2022
C.C.A.S.	29 559 €
Total article 657362	29 559 €
Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier	456 445,04 €
Total article 65737	456 445,04 €
ADMR	300 €
AMAC 05 (Ass. Des Mutilés Anciens Combattants des Hautes-Alpes)	100 €
Amicale du personnel communal	17 500 €
Anciens de la Salle (CASA – Conseil des Anciens de La Salle-les-Alpes)	500 €
AREN 05 (Association des Résidents de l'Etoile des Neiges)	100 €
LASSO 1400 (Ass. sportive et culturelle de La Salle-les-Alpes)	5 000 €
Association Maîtres-chiens d'avalanches	150 €
Comité de foire aux bestiaux Monétier-les-Bains	400 €
FACECO – MEAE – Action UKRAINE – Soutien aux victimes du conflit	1 500 €
FNACA (comité de Briançon)	100 €
Groupe folklorique les Caralines	200 €
Groupe de Secours Catastrophe Français (ass. Humanitaire de sapeurs-pompiers)	100 €
AAPMA Guisane Romanche	150 €
Le comptoir des Assos	150 €
RASED Garcins	200 €
Serre Chevalier Nature	200 €
Serre-Che United Riders	500 €
Association Solidarité Handicapés du pays Briançonnais	200 €
SOS Chats des rues	1 000 €
Ass. Syndicale libre du chemin de Puy Chirouzan	1 500 €
Syndicat Ovin de La Salle-les-Alpes	2 000 €
Association TREE2FOREST (Pierre Vaultier)	1 000 €
INHA	14 136 €
Coopérative scolaire	1 000 €
MJC CLSH été	22 000 €
Total article 6574	69 986 €
TOTAL GENERAL	555 990,04 €

Etant précisé que les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2022 aux articles 657362, 65737 et 6574.

Fait et délibéré en séance le 09 mars 2022

Le Maire
Emeric SALLE

